	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>260564</b></p>
---	--	--

**SEANCE du : 30 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 mars 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérandère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX, de 18h54 à 20h55
Emile BREGEON	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Pierre BUREAU	Olivier GEFFARD	Nathalie MOREAU,	Antoine TRANCHET
Sandra CAILTON, de 18h30 à 20h21 et de 20h26 à 20h55	Nathalie GEFFARD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Yannick CHARRIER	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	
Bruno COTHOUIS	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD	
Florence ERISSE	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Sandra CAILTON, de 20h21 à 20h26	Anne ROUX, de 18h30 à 18h54 – excusée, pouvoir à Emmanuelle MENARD	

**Secrétaire de séance :** Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CRESSERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques  
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



### Adoption du Règlement Budgétaire et Financier nomenclature M57

**Document annexé et présenté en séance.**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-12, L. 2131-1, L. 2131-2, et au vu de l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs.

**VU** la délibération n° 23149 du 18 septembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Règlement Budgétaire et Financier a pour vocation de rappeler les normes, tant légales que réglementaires, ainsi que les éventuels processus de gestion propres à la commune. Il définit ainsi un référentiel commun et une culture de gestion partagée.

Le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 impose la rédaction d'un Règlement Budgétaire et Financier. Celui-ci doit être adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Ce règlement décrit entre autres les grands principes et phases budgétaires. Il permet également d'identifier le rôle de chaque acteur, notamment entre l'ordonnateur et le comptable.

Il fixe les modalités de préparation, d'adoption et d'exécution du budget, de même que les règles de gestion relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement, qui sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Ce Règlement Budgétaire et Financier comporte quatre parties qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier, soit :

- Titre 1 : le cadre budgétaire ;
- Titre 2 : l'exécution budgétaire ;
- Titre 3 : la gestion de la pluri-annualité ;
- Titre 4 : Les dispositions diverses (immobilisations, amortissements, provisions, garanties d'emprunts, régies).

079-217900497-20260331-DG\_DEL\_2026\_064-DE  
 Date de télétransmission : 31/03/2026  
 Date de réception préfecture : 31/03/2026

Le Règlement Budgétaire et Financier évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires.  
Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2026 jusqu'à la fin de la mandature.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune de Bressuire annexé à la présente délibération.

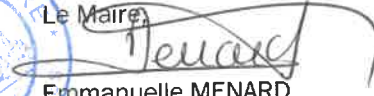
Le Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTÉIX



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20260331-DG\_DEL\_2026\_064-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2026  
Date de réception préfecture : 31/03/2026